

Rapport de la commission Labellisation

Saison 2014/2015

Par Michel PRECLOUX

→ Aide aux clubs et Départements

Sont reconduites uniquement, les aides suivantes destinées à tous les clubs, **en fonction des moyens financiers** :

- Aux frais de déroulement de l'Assemblée Générale Annuelle et des membres de toutes les commissions...
- Aux départements (Licences et déplacement sélection)

→ Prioritaires aux clubs labellisés

Les aides suivantes uniquement seront destinées et attribuées aux clubs ayant demandé un label, selon le principe identique à celui appliqué l'année passée et **en fonction des moyens financiers**, issus des fonds propres du comité régional :

- Aux différents collectifs définis en fonction des résultats 2015, afin d'encourager le développement vers l'accès au haut niveau, aides affectées aux clubs des compétiteurs pour l'organisation de stage, la préparation et la participation aux championnats de France des nageurs, ondines et poloïstes.
- A l'encadrement
- Au développement du Savoir Nager « *Opération estivale*, réalisée en collaboration avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et la de Vie Associative »
- Aux clubs supports organisant des compétitions nationales et interrégionales.

Les orientations suivantes seront aussi prises en charge partiellement ou totalement et affecter aux clubs labellisés :

- De la licence : Ce sera une ristourne sur la licence soit sur la même base que l'an.
- Des formations aux brevets fédéraux : Par des tarifs préférentiels et/ou un financement aux formations fédérales (même principe que l'an dernier 1/3)
- Des frais d'engagements aux compétitions régionales ou fédérales : C'est un retour de 2 euros par engagements sur les compétitions suivantes :
 - Meeting nationaux de Nîmes et Montpellier
 - Championnats N2 été
 - Championnats régionaux d'été qualificatifs
 - Championnats de France N1
 - Championnats de France Minimes
 - Championnats de France 16 ans et plus
- Des frais de déplacement et résultats aux épreuves régionales ou fédérales en bassin 50m
 - * Résultats à calculer à partir de la répartition d'une prime pour participation régionale, interrégionale et au niveau national
 - * Déplacement à calculer à partir du nombre de nageurs déplacés sur les compétitions régionales, interrégionales et nationales au tarif de 30,00 € pour les compétitions nationales citées ci-dessus, 17,00 € pour les interrégionales et 5,00 € pour les régionales.